

# **SNUipp-FSU**

## **Syndicat National Unitaire des Instituteur·rices, PE, PEGC**



- **Syndicat majoritaire des enseignant·es**
- **FSU : Fédération de 22 syndicats de la Fonction publique**
- **Vous soutenir individuellement**
- **Lutter collectivement**
- **Une autre vision de l'école**
- **Secteur néo dédié**
- **Un collectif de débutant·es dans la carrière d'enseignant·e**
- **Des journées de stage de formation sur temps scolaire pour toutes et tous**

# Vous syndiquer pour nous soutenir

Pas encore syndiqué·e ?  
5 minutes en ligne



J'adhère au  **SNUipp-FSU Paris!**

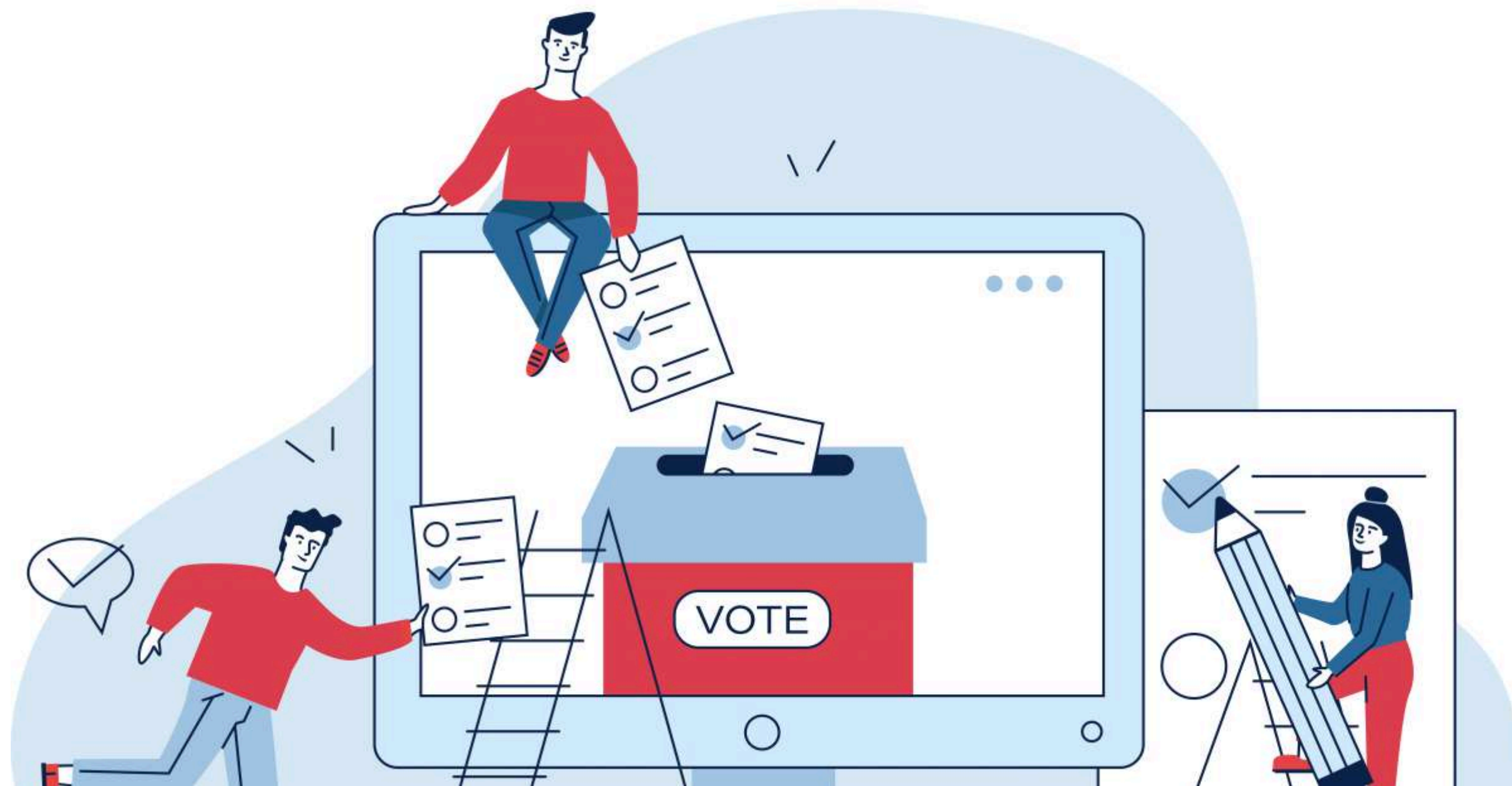
En quelques clics, syndiquez-vous à la FSU-SNUipp 75 pour l'année scolaire 2023/2024. Vous pourrez effectuer un paiement par carte bleue en une fois ou en plusieurs fois sans frais. 66% du montant de votre cotisation syndicale sera déduit de votre impôt. Sans attendre, remplissez le formulaire pour adhérer !

**Pour les PES : 20€  
après réduction  
d'impôts**

# Voter aux élections professionnelles

**RDV en décembre 2026**

Votez pour le SNUipp et la FSU afin d'être représenté·es au mieux face à l'administration.

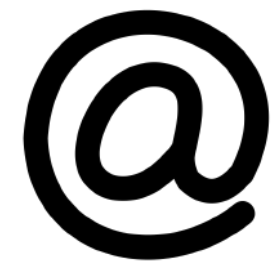




# Nous contacter



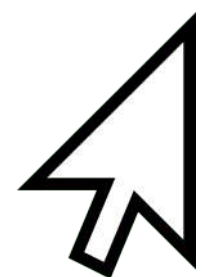
**11 rue de Tourtille  
75020 PARIS**



**snu75@snuipp.fr** 



**01.44.62.70.01**



**www.75.snuipp.fr** 



• **SNUipp-FSU Paris avec les PES & Néo**

• **SNUipp-FSU Paris**



• **@SNUippFSUParis**



• **@snuippfsu75**

**S'abonner à la lettre d'infos PES / LC :**

**<https://forms.gle/ik4mxzUUaYkAfP2T7>** 

**Rejoignez le groupe Facebook LC :**

**<https://www.facebook.com/groups/>**

**821305315833970** 

# Au programme :

1. Liste complémentaire, on en est où?
2. Revendications du SNUipp-FSU
3. Réclamations notes au concours
4. Cas particulier : concours supplémentaire
5. Appelé·e, et après ?
6. Cas : vacance d'emploi
7. Cas : je ne suis pas appelé·e
8. Statistiques

# 1. Liste complémentaire

Une liste complémentaire  
par concours.

Être appelé·e suite à un  
désistement ou une démission  
d'un·e lauréat·e de la liste principale  
ou pour vacance de postes.

## CRPE 2023 :

Concours	Postes	Admis·es	Inscrit·es	Présent·es	Admissibles	Seuil écrits	Seuil admissions	LC
Externe	207	217	1370	-	297	30,24/60	89/180	37
3ème concours	34	24	339	-	35	30,50/60	89/180	0
Interne	9	9	151	-	17	-	-	2

# 1. Liste complémentaire

**Juin 2023**

→ 106 contractuel·les  
prérecruté·es par le  
Rectorat

**Juillet/Août 2023**

→ Les premier·ères sur  
LC vont être appelé·es  
pour désistement de la  
liste principale

**Septembre 2023**

→ Les suivant·es  
peuvent être appelé·es  
pour vacance de poste

**Remplissez le tableur dès que vous êtes appelé·e :**

<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1>



## 2. Revendications du SNUipp-FSU




Augmentation du nombre de postes au concours

Contre le recrutement de contractuel·les

Ouverture de la LC à hauteur des besoins

Recrutement de toutes les personnes sur LC

Courrier au Recteur pour demander  
le recrutement de la LC 




# 3. Réclamations

**maisondesexamens**  
Candidats

[🏠](#) **Examens** [Concours](#) [VAE](#) [Mes outils](#) [La maison des examens](#) [🔍](#)



## Réclamations

Vous ne comprenez pas une décision de l'administration, que ce soit au moment de l'inscription, du déroulement des épreuves ou des résultats ? Vous souhaitez poser une question, émettre une réclamation ou un recours ? Le SIEC vous informe sur vos droits et reprecise les procédures possibles.



- VOUS AVEZ DES QUESTIONS OU RÉCLAMATIONS SUR LE PROCESSUS D'INSCRIPTION ? ▼
- VOUS AVEZ DES QUESTIONS OU RÉCLAMATIONS SUR LE DÉROULEMENT DES ÉPREUVES ? ▼
- VOUS AVEZ DES QUESTIONS OU RÉCLAMATIONS SUR LES AMÉNAGEMENTS D'ÉPREUVES ▼
- VOUS AVEZ DES QUESTIONS OU RÉCLAMATIONS SUR LES NOTES ▼
- QUELS SONT LES DIFFÉRENTS TYPES DE RECOURS À VOTRE DISPOSITION ? ▼

### MES OUTILS

- Docuthèque
- Venir à la maison des examens
- Questions fréquentes
- Agenda
-  Démarches en ligne
-  Fil infos



# 3. Réclamations

## VOUS AVEZ DES QUESTIONS OU RÉCLAMATIONS SUR LES NOTES ▲

Voici quelques réponses aux principales réclamations sur les notes que le SIEC traite chaque année.

### VOUS SOUHAITEZ VÉRIFIER VOTRE NOTE

### VOUS SOUHAITEZ CONTESTER VOTRE NOTE

Pour vérifier une note d'écrit ou d'oral, il faut avant tout demander la photocopie de sa copie ou de son bordereau à compter du mois de septembre dans la rubrique des ["démarches en ligne"](#).

**Si vous-même ou si les services du SIEC constatent qu'il y a eu une erreur matérielle de report de note entre votre copie et votre relevé de notes, l'erreur est corrigée, soit directement par nos services, soit suite à votre saisine.**

Le résultat est modifié en conséquence, sans avoir besoin d'une nouvelle décision du jury.

Les candidats n'ayant pas obtenu leur diplôme peuvent consulter leurs copies dans le centre de délibération où ils doivent récupérer leur relevé de notes, dans les deux jours suivants la publication des résultats. Cette disposition est uniquement valable pour les candidats aux épreuves terminales du baccalauréat.

Attention : La consultation des copies n'est pas possible au SIEC. Il est donc inutile de se déplacer.

Pour les épreuves anticipées du baccalauréat général et technologique, la consultation dans le centre n'est pas possible. Seules peuvent être effectuées des demandes de photocopies de copies à compter du mois de septembre, dans la rubrique des ["démarches en ligne"](#).

---

Vous ne retrouvez pas votre cas dans ces exemples ou vous souhaitez tout de même effectuer un recours gracieux, vous êtes invités à le faire via notre formulaire dédié.



# 3. Réclamations

## VOUS AVEZ DES QUESTIONS OU RÉCLAMATIONS SUR LES NOTES

Voici quelques réponses aux principales réclamations sur les notes que le SIEC traite chaque année.

VOUS SOUHAITEZ VÉRIFIER VOTRE NOTE

VOUS SOUHAITEZ CONTESTER VOTRE NOTE

Vous estimez que votre note est trop basse par rapport à votre niveau habituel et vous souhaitez la contester, deux cas de figure se présentent :

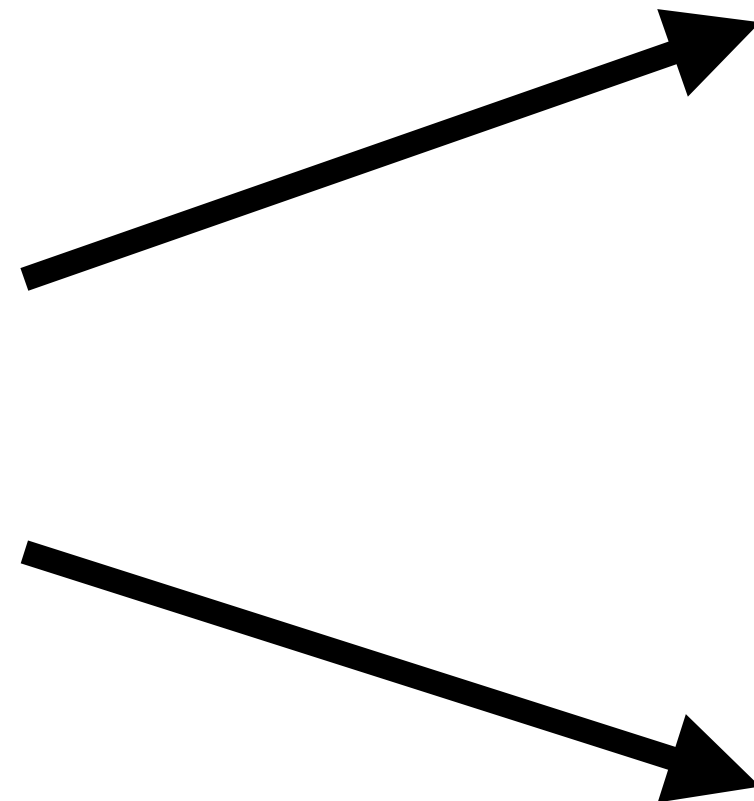
- ▶ **Premier cas : il s'agit d'une erreur de report de notes entre votre copie et votre relevé de notes**, qui est constatée lors de votre demande de photocopie de copie ou de bordereau. Dans ce cas, les services du SIEC modifient la note et vous adressent un relevé de notes rectificatif.  
Au cas où l'administration vous aurait envoyé la photocopie de copie/bordereau, sans avoir détecté l'erreur, vous pouvez nous saisir en remplissant le formulaire dédié. L'erreur sera automatiquement corrigée.
- ▶ **Second cas : vous contestez la qualité de la note et désirez, éventuellement, une nouvelle correction.**  
Le SIEC vous informe que le jury est souverain et qu'à ce titre, aucun recours n'est recevable à l'encontre des décisions qu'il a prises en application de la réglementation des examens. Par conséquent, vous ne pouvez contester une note que vous jugez trop basse ou injuste.  
De plus, la double correction n'existe pas dans la réglementation de votre examen. Par conséquent, il n'est pas possible de demander une nouvelle correction de votre copie, même si vous estimez que la note n'est pas le reflet de votre niveau habituel.

Il est important de savoir que le jury, lors de ses délibérations finales, dispose du livret scolaire de chaque candidat et qu'il peut être amené à revoir certaines notes au regard du livret dans certains cas (lorsque le candidat est proche du rattrapage, de l'admission ou d'une mention par exemple).

Le jury n'a cependant pas obligation de revoir la note du candidat au vu de son livret scolaire, car le baccalauréat reste principalement basé sur la capacité du candidat à composer sur une épreuve ponctuelle, avec les risques inhérents à cet exercice (hors sujet, incompréhension du sujet...). Tous les éléments sont pris en compte pour garantir équité et objectivité de la part du jury.

# 4. Concours supplémentaire Créteil / Versailles

**Si je suis reçu·e  
au concours  
supplémentaire  
de Créteil ou  
Versailles**



**Rester sur la LC mais perdre le  
bénéfice du concours de Créteil  
ou Versailles**

**Accepter Créteil ou Versailles  
mais perdre ma place dans la  
LC de Paris**



# 5. Appelée, et après ?

Suivre la visio à 17h !

Statut de PES, avec les mêmes droits que les autres.

Si plus de 36 jours d'absence à la formation alors prolongée en 2024-2025.

## Ancienneté

À partir du jour de la signature du PVI (procès verbal d'installation)

## 6. Premier cas : je suis appelé·e pour vacances d'emplois

### **Vacances d'emplois**

Être appelé·e dans l'intervalle entre deux concours (en cours d'année).

*SNUipp : pour le recrutement sur LC !*

**Report de formation pour l'année suivante.**

Placé·e sur un poste à temps plein au moment de sa nomination et titularisé·e à l'issue de sa formation.

*En pratique : très rare*

# 7. Second cas : je ne suis pas appelé·e

Je repasse le  
CRPE en 2024



En candidat·e libre  
si je possède un  
master

# 8. Statistiques

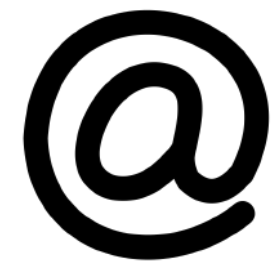
<b>2022</b>		<b>Externe</b>	<b>Interne</b>	<b>3<sup>ème</sup></b>
	<b>LC</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>16</b>
	Appelé-es pour désistement LP	-	-	-
	Appelé-es pour vacance de poste	200 contractuels (en septembre)	-	16
<b>2021</b>	<b>LC</b>	<b>89</b>	<b>3</b>	<b>1</b>
	Appelé-es pour désistement LP	12 (jusqu'au 5 octobre)	-	-
	Appelé-es pour vacance de poste	- 20 LC (25 janvier) - 30 contractuels (25 janvier)	-	-
<b>2020</b>	<b>LC</b>	<b>65</b>	<b>6</b>	<b>3</b>
	Appelé-es pour désistement LP	28	-	-
	Appelé-es pour vacance de poste	Contractuels	-	-



# Nous contacter



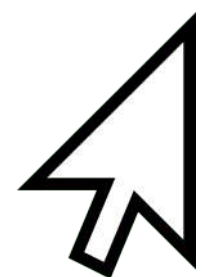
**11 rue de Tourtille  
75020 PARIS**



**[snu75@snuipp.fr](mailto:snu75@snuipp.fr)** 



**01.44.62.70.01**

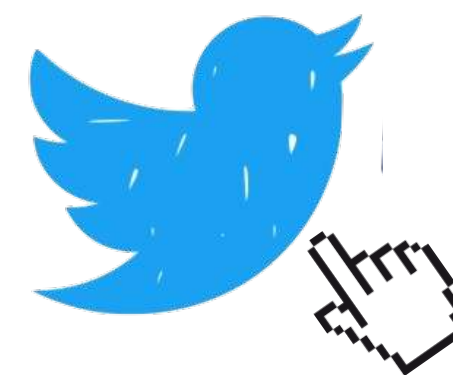


**[www.75.snuipp.fr](http://www.75.snuipp.fr)** 



• **SNUipp-FSU Paris avec les PES & Néo**

• **SNUipp-FSU Paris**



• **@SNUippFSUParis**



• **@snuippfsu75**

**S'abonner à la lettre d'infos PES / LC :**

**<https://forms.gle/ik4mxzUUaYkAfP2T7>** 

**Rejoignez le groupe Facebook LC :**

**[https://www.facebook.com/groups/](https://www.facebook.com/groups/821305315833970)**

**[821305315833970](https://www.facebook.com/groups/821305315833970)** 